

Exemples de questions, de cas soumis au GREJ :

- la responsabilité : juridique, éthique ; personnelle, institutionnelle ; la prise de risques, etc...
- le secret professionnel : partage d'informations ; interrogatoire de police ; convocation en cour d'assises ; réquisition de dossier...
- les droits de la personne handicapée adulte et la place des parents ;
- la sexualité des personnes handicapées mentales ;
- le règlement intérieur, le projet personnalisé et les droits des parents ;
- le respect de la religion des parents et la protection de l'enfant ;
- la gestation pour autrui et ses incidences dans la vie familiale ;
- autonomie professionnelle et mission de l'institution ;
- le dépôt de plainte en cas de violence.

GREJ

Groupe de Réflexion Ethico-Juridique

Membres du GREJ au 1^{er} janvier 2020 :

- Jacques VUAILLAT, *coordinateur, ancien Directeur de Maison d'Enfants à caractère social*
- Marie-Jo BONNETAIN, *ancienne Directrice d'établissements sanitaires et sociaux*
- Jean-Marie FAYOL-NOIRETERRE, *ancien juge des enfants et Président d'Assises*
- Gisèle LAPERRIERE, *ancienne cadre de l'action sociale*
- Jean-Jacques PENAUD, *ancien juge des enfants et Président d'Assises*
- Michel VACHOUX, *ancien psychothérapeute et psychologue formateur*
- Michel VILLAND, *pédopsychiatre retraité*

Association Sauvegarde 69

Direction Générale - Téléphone : 04 37 65 21 21

e-mail : direction.generale@sauvegarde69.fr – www.sauvegarde69.fr

Le **G**roupe de **R**éflexion **E**thico-**J**uridique (GREJ), créé en 1995, réunit des personnes de disciplines différentes ayant une expérience dans les domaines de l'action sociale, médico-sociale ou juridique.

Mis en place dans le cadre de la Sauvegarde 69, il prend en compte les valeurs, le projet et la culture de l'association mais constitue un **espace libre** de réflexion et de recherche de sens. Il fonctionne de manière autonome. Il est ouvert aux professionnels d'autres associations ou administrations.

Son **objectif prioritaire** est d'apporter des éléments **juridiques** et d'approfondir la réflexion **éthique** portée par les professionnels ou les administrateurs sur des problèmes rencontrés dans l'exercice de leurs missions :

- soit par des consultations sur des situations concrètes ;
- soit par des séances de travail thématiques ;
- soit par la rédaction de notes ou de dossiers sur des questions d'intérêt général.

Son rôle est uniquement **consultatif**. Il ne décide pas à la place des personnes et instances responsables, mais contribue à clarifier les éléments à prendre en compte pour décider et il aide à les hiérarchiser.

Le GREJ se fait également l'écho des questions transversales émergeant entre divers services et établissements.

Son **second objectif** est d'assurer une fonction de **veille sociale** et de **veille législative**. En observant l'évolution de la législation et des pratiques et projets dans le domaine de l'action sociale, il cherche à en dégager le sens et à anticiper les problèmes. Il peut alors communiquer ses réflexions au Directeur Général et au Président de l'association.

Comment saisir le GREJ ?

Le GREJ peut être consulté par chacun des acteurs de l'association ainsi que par des acteurs extérieurs. Il examine dans chaque cas s'il lui est possible de répondre.

Demandes individuelles :

- présentation écrite de la question ;
- échanges téléphoniques éventuels ;
- rencontre avec le(s) demandeur(s).

Questions d'intérêt général :

Des séances de travail peuvent être organisées soit au niveau de l'association, soit pour un secteur particulier, soit dans un établissement ou service.

Les réunions du GREJ sont mensuelles ; en cas d'urgence, une réunion peut être organisée avec ses membres disponibles.

Les demandes doivent être adressées :

- soit par lettre au siège de la Sauvegarde 69, 20 rue Jules Brunard 69007 Lyon
- soit par mail : grej@sauvegarde69.fr

Documents élaborés par le GREJ :

- Une approche éthique de la responsabilité (juin 2004)
- Secret professionnel et travail social aujourd'hui (nov. 2007)